

**Gresse En Vercors Animations** et l'Office du tourisme organisent pour la 3<sup>ème</sup> année un concours d'épouvantails ouvert à tous.

La participation est gratuite, mais **l'inscription est obligatoire**.

Exceptionnellement cette année, il y aura 2 classements :

- ✕ le classement des touristes : résultats à l'OT à partir du 26 août
- ✕ le classement « Fête du Bleu » : résultats le 11 août sur la fête

Pour participer, rien de plus facile :

- Dès que votre épouvantail est en place, passez à l'Office du Tourisme remplir un bulletin de participation. Un n° vous sera attribué et il devra apparaître de façon visible sur votre création (date limite le 6 juillet)
- Installez-le dans votre jardin, votre cour, le long d'un sentier...il devra être visible de la voie publique.
- Votre épouvantail devra être en place pour le 6 juillet 2013 et jusqu'au 25 août. Les 10 et 11 août, il sera installé sur la fête du Bleu par vos soins ou avec notre aide) et sera jugé sur place par les visiteurs de la fête du bleu.

**Le thème de l'année :**            **oh la vache !!!**

## **Règlement concours d'épouvantails**

Article 1 :        Le concours est ouvert à tous, adultes et enfants, un par foyer ou groupe (collectivités, villages vacances, école, groupement d'habitants ...).  
Il se déroulera du 6 juillet au 25 août.

Article 2 :        Tous les matériaux sont admis  
L'épouvantail doit être de taille humaine, debout ou assis.  
Il doit être planté dans le sol ou fixé sur un socle.  
Il ne doit pas comporter de pièces dangereuses et doit respecter l'environnement.  
Tout est permis, sauf mentions dégradantes et toutes formes d'atteinte aux bonnes mœurs.

Article 3 :        Le thème du concours est : oh la vache

Article 4 :        Les épouvantails seront notés par les vacanciers et les feuilles de notation devront être retournées à l'OT pour le 25 août. Le 1<sup>er</sup> sera récompensé.  
Pour la fête du bleu, les épouvantails seront notés par les visiteurs et les 3 premiers seront récompensés.

Article 5 :        Les épouvantails seront photographiés par les organisateurs du concours. Les participants acceptent que leur épouvantail soit photographié et renoncent à leur droit à l'image.

Article 6 :        Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols ou de dégradations éventuels des épouvantails.